

Article 12 : « Je crois à la vie éternelle »

CEC 1033-1037

4. L'enfer

1. La doctrine catholique sur l'enfer

(a) Foi et espérance face à l'enfer

Dans la *Lettre aux Hébreux*, on définit la foi comme *le fondement des choses qu'on espère et la preuve de celles qu'on ne voit pas*¹. S'il ne semble pas raisonnable d'espérer positivement dans l'enfer - l'espérance entendue comme vertu théologique - il ne semble pas non plus raisonnable de croire dans l'enfer, du moment que *la foi est le fondement des choses que l'on espère*. L'enfer ne peut donc pas, semble-t-il, être l'objet de la foi.

Le chrétien ne pourra jamais croire que tel ou tel en particulier soit condamné à l'enfer; une telle condamnation ne sera jamais l'objet de sa foi. Mais il croit en un *Dieu qui rétribue* : un Dieu qui, bien que voulant que tous les hommes soient sauvés, les a voulus aussi libres, avec la possibilité personnelle concomitante de pouvoir repousser à jamais le don du salut et de la vie éternelle. En d'autres mots, le chrétien ne croit pas à la condamnation de certaine personne, mais il croit dans un Dieu qui respecte la liberté de choix de sa créature chérie, jusqu'au point de ne jamais lui imposer son Amour. Paradoxalement, la terrible réalité de l'enfer est la conséquence et la confirmation de l'amour de Dieu envers l'homme. L'enfer est le mystère de l'amour offert et de l'amour repoussé.

(b) L'enfer dans les documents de l'Église

Tout au long de l'histoire, le Magistère de l'Église a parlé de l'existence et de la nature de l'enfer. Le Symbole *Quicumque* (entre 430 et 500) a professé que : *à la venue du Christ, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps et rendront compte chacun de leurs actes ; ceux qui ont bien agi iront dans la vie éternelle, ceux qui ont mal agi, au feu éternel*². De même, le synode de Constantinople (543), approuvé par le pape Vigile, a repoussé la doctrine des origénistes qui enseignait la temporalité de l'enfer, et en particulier de la doctrine qui s'appelle *l'apocatastasis*³. Le Pape Innocent III dans sa profession de foi au IV^e Concile du Latran (1215) a défini avec clarté l'éternité de l'enfer : *tous ressusciteront avec leur propre corps, qu'ils ont maintenant, pour recevoir, les uns, un châtiment éternel avec le diable, les autres, une gloire éternelle avec le Christ*⁴. Dans une lettre à Humbert d'Arles (fin 1201), il affirme encore : *La peine du péché originel est la privation de la vision de Dieu; mais la peine du péché actuel est le supplice de l'enfer éternel*⁵. Les conciles de Lyon II, de Florence, et aussi la constitution *Benedictus Deus* de Benoît XII disent la même chose⁶.

Le concile Vatican II, en reprenant à son compte les textes scripturaires, se fait l'écho de la tradition unanime de l'Église⁷. Le pape Paul VI a rappelé la même doctrine dans sa *profession de foi*. Le document sur l'eschatologie de la congrégation pour la doctrine de la foi explique cette doctrine : *L'Église, fidèle au Nouveau Testament et à la Tradition croit (à la félicité des justes), qu'une peine attend pour toujours le pécheur, lequel sera privé de la vision de Dieu, et croit à la répercussion d'une telle peine sur tout son être*⁸.

¹ Hb 11, 1.

² DS 76.

³ Cf DS 411.

⁴ DS 801.

⁵ DS 780.

⁶ Cf. DS 780 ; 858 ; 1306.

⁷ Cf. LG 48 d.

⁸ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Quelques questions sur l'eschatologie*, n°7. Cf. enfin CEC 1035.

2. Développement de la doctrine sur l'enfer dans l'Ancien Testament

Toutes les religions païennes autour d'Israël ont perçu la convenance, même la nécessité, d'une rétribution dans l'au-delà pour tous ceux qui font le mal dans cette vie⁹. Cette perception se base sur : (a) le désir d'immortalité qui est inscrit dans le cœur de l'homme, et surtout (b) dans la volonté humaine de justice universelle et finale. Dans la religion juive, il existe dès le début une représentation de l'enfer qui s'apparente étrangement à celle de l'Iliade et l'Odyssée d'Homère. Ceci, probablement, parce que les juifs croient que la justice est dans les mains de Dieu seul, car lui seul connaît les cœurs, et sonde les reins et donc est capable de prononcer un jugement équitable. Dans l'Ancien Testament, nous avons à faire à quatre représentations majeures :

(a) Le problème de la récompense de l'injuste

La même difficulté angoissante qu'expérimentent les païens – c'est-à-dire le destin triomphal des injustes en ce monde-ci - se trouve présent dans l'Ancien Testament. Le croyant a foi dans la justice de Dieu, mais, quelquefois, il n'arrive pas à expliquer pourquoi Dieu permet ce triomphe des pécheurs et l'insuccès des justes. Voir les psaumes 36 et 38 : dans un premier temps, le psalmiste regarde l'existence humaine avec un certain optimisme, qui vient de son expérience et il prie¹⁰ ; dans un second temps, l'injustice devient incompréhensible même pour l'homme qui est fidèle à Dieu¹¹.

L'homme est donc convaincu que, avant ou après, Dieu fera justice, mais il se rend compte aussi qu'il ne peut rien faire d'autre que laisser l'exercice de cette justice à la Providence de Dieu.

(b) La Providence divine en Job

Après les calamités de Job¹², ses amis tentent de le convaincre qu'il a péché gravement, parce que seulement par un péché grave on peut expliquer la cause de sa disgrâce¹³. Sa souffrance, selon eux, est simplement la manifestation de la punition de Dieu due au péché qu'il a commis. La disgrâce, la souffrance, en d'autres mots, sont la face extérieure du péché. Et, en conséquence, la justice s'accomplit et se résout seulement ici-bas. Il n'y a pas de rétribution après la mort. Malgré ce discours insistant, Job n'a pas conscience d'avoir offensé le Seigneur. C'est seulement à la fin du livre¹⁴ que nous trouvons l'intervention d'Eliu, qui lui rappelle que l'homme n'a pas à demander à Dieu des justifications, parce que sa Providence est trop grande et ample pour être comprise par l'homme. Dans la dernière partie du livre¹⁵, Dieu lui-même confirme le discours d'Eliu, en affirmant l'aspect mystérieux de ces décrets. La justice de Dieu ne s'exerce pas seulement ici-bas durant la vie terrestre. Implicitement, la doctrine de la rétribution après la mort est affirmée en ce livre.

(c) L'évolution du concept de *shéol*

Selon la doctrine de toutes les religions païennes, on affirme l'existence d'un état ou d'un lieu où il advient la punition - temporelle ou perpétuelle - de tous les mauvais. Les Grecs, par exemple, l'appellent l'*Hadès* ou *sous-monde*. Normalement, il est considéré comme un lieu obscur, sous les eaux, terrible et ténébreux, où tout contact avec les dieux est interdit. Le *shéol*

⁹ Cf. MORALDI, L., *L'Aldilà dell'uomo nelle civiltà babilonese, egizia, latina, ebraica, cristiana e musulmana*, Milan 1985.

¹⁰ Cf. Ps 36, 25 et 35, 36.

¹¹ Ps 38, 2-3 ; 6-7 ; 10-11 ; 13-14.

¹² Jb 1-2.

¹³ Jb 3-31.

¹⁴ Jb 32-37.

¹⁵ Jb 38-42.

des Juifs est semblable, mais il se différencie de l'Hadès de deux façons : (a) le shéol n'est pas un lieu physique ; et (b) surtout, c'est un état commun à tous les défunts, qui vivent - ou mieux qui survivent - sans Dieu, sans différenciation, dans une condition de semi-existence obscure et somnolente. C'est ainsi qu'il apparaît dans les premiers livres de l'Ancien Testament¹⁶.

Parmi les prophètes¹⁷, cependant, il y a une tendance à modifier cette position, et à approfondir la doctrine sur le shéol en ce sens : les injustes descendent dans les profondeurs de l'enfer, alors que les justes vont à un niveau plus haut. Ensuite, les psaumes dits mystiques¹⁸, s'expriment sur la possibilité de salut pour l'homme juste échappant du shéol. Le livre de la Sagesse parle aussi du sort des pécheurs comme un état permanent dans le shéol¹⁹, en le contrapposant au sort des justes²⁰ qui sont dans le sein d'Abraham²¹. Avec le temps, la nature du shéol devient plus claire : il ne s'agit pas d'un état neutre et égal pour tous, mais cela devint surtout un état de punition.

(d) La géhenne en Isaïe

Précisément à la fin du livre d'Isaïe²², il y a la représentation de la future restauration d'Israël, et en particulier du triomphe final et apocalyptique dans Jérusalem, où iront les élus pour contempler la gloire de Dieu (v. 18) et pour faire leur offrande (v. 20). Mais, en laissant la cité sainte, les pèlerins verront *les cadavres des hommes qui se sont rebellés contre moi ; parce que leur vers ne mourra pas, leur feu ne s'éteindra pas et ils seront l'abomination de tous*²³. Ceci n'est pas une description de l'enfer, parce qu'il s'agit de quelque chose de visible. Mais le texte est intéressant pour comprendre la nature de l'enfer. En effet, Jean Baptiste et le Seigneur feront l'usage de cette description pour parler de l'enfer. Précisément le terme utilisé dans le Nouveau Testament pour désigner l'enfer, *géhenne* semble être dérivé directement de *Ge-hinnom*, c'est-à-dire le lieu de la crémation des cadavres. Il s'agit probablement de la vallée de Hinnom, à côté de Jérusalem²⁴. Moloch avait commis l'abominable offrande de sacrifices humains à Baal. Le nom *hinnom* signifie justement *gémissement*, expression qui sera reprise plus d'une fois dans le Nouveau Testament pour exprimer les souffrances infernales.

3. L'enfer dans le Nouveau Testament

Jean Baptiste, en annonçant la proximité du jugement, parle avec une grande clarté de l'enfer²⁵. Ce jugement de condamnation sera l'oeuvre du Christ²⁶. Dans ce passage, il y a une prévalence du plan messianique (présent et imminent : l'urgence de la conversion) sur celui eschatologique (futur et permanent), cependant, le caractère strictement eschatologique est sans aucun doute mis en relief par la référence au *feu qui ne s'éteint pas*.

(a) Le péché impardonnable

¹⁶Cf. 2 Sam, Is, Ez et Job ; dans ce dernier livre, l'auteur semble admettre que le retour du shéol soit impossible ; cf. Jb 7, 9 ; 10, 21 ; 14, 7-22 ; 16, 22.

¹⁷ Cf. Ez 32, 22 sq. et Is 14, 15.

¹⁸ Ps 15, 48 et 72.

¹⁹ Cf. Sg 4, 19.

²⁰ Cf. Sg 5, 3-13.

²¹ Cf. Lc 16, 22.

²² Cf. Is 66.

²³ Is 66, 24.

²⁴ Cf. Jr 7, 31 ss. ; 19, 4-7.

²⁵ Cf. Mt 3, 10.

²⁶ Mt 3, 12.

L'Évangile parle d'un péché impardonnable, un péché de mort, le péché contre le Saint-Esprit, commis par celui qui résiste à la grâce de la conversion, et qui ne croit pas dans le Christ²⁷. Dans l'Évangile selon saint Jean, Jésus dit aux scribes et aux pharisiens : *Je vous ai dit que vous mourrez dans vos péchés; en effet, si vous ne croyez pas que Je suis, vous mourrez dans vos péchés*²⁸.

(b) La diversité de l'état après la mort des justes et des pécheurs

Jésus en expliquant la parabole du grain et de l'ivraie affirme : *Ainsi en sera t-il à la fin du monde : les anges se présenteront et y sépareront les méchants d'entre les justes pour les jeter dans la fournaise ardente: là seront les pleurs et les grincements de dents*²⁹. Et dans le discours eschatologique de saint Matthieu : *Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, il séparera les uns des autres, comme le pasteur sépare les brebis des chèvres, et il mettra les brebis à sa droite et les chèvres à sa gauche*³⁰.

(c) La définitive exclusion de la vie éternelle

Le sort de l'injuste est la définitive exclusion de la vie éternelle, de l'être avec le Christ. *Ne savez-vous pas*, écrit saint Paul, *que les injustes n'hériteront pas du Royaume de Dieu ?*³¹ L'apôtre parle clairement en particulier des péchés qui causent cette perdition de l'héritage éternel³². La doctrine est un reflet de la prédication de Jésus : *Ensuite, il dira à ceux qui seront à sa gauche : Allez-vous en loin de moi maudits*³³. Voir aussi le discours de Jésus sur le Règne³⁴.

Ainsi l'enfer n'est pas seulement une exclusion de la vie éternelle, mais aussi une vraie condamnation et un refus des injustes de la part du Seigneur : ils sont repoussés par le Christ. Cela ne signifiant pas que l'enfer soit une création de Dieu dès l'origine : attention à l'interprétation qu'on peut donner de Lc 13, 27 et Mt 25, 41 !

(d) La peine du sens

Les Évangiles parlent aussi d'une peine infernale infligée aux sens, en suivant - interprétant et approfondissant - les motifs déjà notés dans le Livre d'Isaïe. Pour montrer la gravité du péché, Jésus dit : *Si ton oeil droit est une occasion de scandale, arrache-le et jette-le loin de toi : mieux vaut que périsse un de tes membres que ton corps tout entier soit jeté dans la géhenne*³⁵. La géhenne dans l'Ancien Testament avait un sens principalement physique et temporel, mais elle trouve ici son sens plénier. Le parallèle le plus obvie avec Isaïe 66, 24 est dans l'Évangile de saint Marc³⁶.

L'expression *géhenne* semble équivalente à *fournaise ardente*³⁷. Dans cette fournaise, dit Matthieu, il y aura *des pleurs et des grincements de dents*. Mais que signifient ces *grincements de dents* et l'autre expression : *leur ver ne meurt point ?*³⁸ L'expression *grincements de dents*, très utilisée par saint Matthieu³⁹, semble indiquer une grande peur causée par le manque de lumière et de signification. Il s'agit d'un perpétuel remords

²⁷ Cf. Mt 12, 32 ; Mc 3, 28-29 ; Lc 12, 10 ; JEAN-PAUL II, Enc. *Dominum et vivificantem*, 46-47.

²⁸ Jn 8, 24.

²⁹ Mt 13, 49.

³⁰ Mt 25, 31-32 ; Mt 24, 31 ; 24, 40 ss.

³¹ 1 Co 6, 9.

³² Cf. Ga 5, 19 sq. ; Ep 5, 5.

³³ Mt 25, 41.

³⁴ Mt 7, 23 ; Mt 25, 12.

³⁵ Mt 5, 29 ; cf. Mt 23, 33.

³⁶ Cf. Mc 9, 43-48.

³⁷ Mt 13, 42. 50.

³⁸ Mc 9, 48.

³⁹ Cf. Mt 8, 12; 22, 13; 24, 51; et Lc 13, 28.

désespérant. Mais les descriptions de l'enfer reçoivent toutes leur vraie dimension et profondeur dans l'affirmation de son éternité.

(e) L'éternité de l'enfer

L'éternité de l'enfer est déjà exprimée dans les textes que nous venons de citer. L'enfer est l'exclusion absolue du Règne de Dieu : *un feu qui ne s'éteint pas*⁴⁰ ; qui correspond au *coupable d'une faute éternelle*⁴¹. Le mot *éternel*, exprimant dans un sens plus positif la participation à la nature divine⁴², s'applique, dans un sens propre, au ciel. Cependant, pour mettre en évidence l'opposition radicale à la vie éternelle, saint Matthieu parle deux fois de l'éternité de l'enfer : *feu éternel*⁴³ et *tourments éternels*⁴⁴. De la même façon, saint Paul déclare : *Ceux-là seront châtiés d'une perte éternelle, éloignés de la face du Seigneur et de la gloire de sa force*⁴⁵. De même l'Apocalypse parle de *la fumée de leur supplice s'élève pour les siècles des siècles ; non, point de repos, ni le jour ni la nuit, pour ceux qui adorent la Bête et son image, pour qui reçoit la marque de son nom*⁴⁶.

4. L'enfer chez les Pères de l'Église

Dans la doctrine des Pères Apostoliques (saint Ignace, le martyr de saint Polycarpe, la lettre aux Corinthiens de saint Clément, etc.) on trouve simplement une répétition du contenu de la doctrine évangélique. Les Apologistes (saint Justin, par exemple) n'ont pas oublié d'expliquer la doctrine sur l'enfer. Saint Irénée signale l'opposition entre la peine éternelle et celle temporelle⁴⁷. Cette distinction entre le feu éternel et le feu temporel a été nuancé à cause de la doctrine d'Origène sur l'enfer. Il parle en effet de sa temporalité, en vertu de sa thèse sur la nature purement médicinale de la punition, et de l'*apocatastase*. La finalité de l'enfer serait *d'infliger la terreur à ceux qui ne peuvent pas faire autrement pour ne plus pécher*⁴⁸. À la masse ignorante, on ne doit pas enseigner que l'enfer n'est pas éternel ; autrement elle ne cesserait pas de pécher. Sans la menace de l'enfer éternel, la plus grande partie des hommes ne s'abstiendrait plus du péché. Pour Origène, purgatoire et enfer semblent donc converger.

Cette doctrine eut un certain écho parmi les chrétiens, surtout ceux qui étaient en contact avec les milieux gnostiques, même postérieurs. Mais elle ne fut jamais acceptée par l'Église⁴⁹. De fait certains Pères - par exemple saint Grégoire de Nysse, Didyme d'Alexandrie, et autres⁵⁰ - ont maintenu la doctrine sur la valeur médicinale et temporelle de la peine de l'enfer mais *indirectement*, en voulant insister sur cet autre aspect de la doctrine d'Origène, ie l'*apocatastase*, c'est-à-dire la possibilité d'un salut universel. Pour saint Cyprien, il n'y a pas de possibilité de conversion en enfer : *La géhenne ardente brûlera toujours ceux qui s'y trouvent. Les tourments n'auront ni repos ni fin. Les âmes avec leurs corps seront conservés pour des tourments infinis de douleur ; il y aura donc la douleur de la peine mais sans le fruit de la pénitence, pleurs vides et implorations inefficaces*⁵¹. De même, saint Augustin a repoussé

⁴⁰ Mc 9, 48.

⁴¹ Mc 3, 29.

⁴² Cf. 1 Tm 6, 15-16.

⁴³ Mt 25, 41.

⁴⁴ Mt 25, 46.

⁴⁵ 2 Th 1, 9.

⁴⁶ Ap 14, 11.

⁴⁷ SAINT IRÉNÉE, *Contre les hérésies*, IV, 28, 2.

⁴⁸ Cf. ORIGÈNE, *Contra Celsum*, 5, 15 ; et *De principiis*, 2, 10, 6 : PG 11, 238.

⁴⁹ Cf. la condamnation du synode de Constantinople de 543 (DS 411).

⁵⁰ Cf. BARDY, G., *Les Pères de l'Église en face des problèmes posés par l'enfer*, in AAVV, *L'Enfer*, Paris 1950, p. 231 sq. ; SALMONA, B., *Origene e Gregorio di Nissa sulla risurrezione dei corpi e l'apocatastasi*, in *Augustinianum* 18 (1978) 383-388.

⁵¹ SAINT CYPRIEN, *Ad Demetrianum*, 24.

l'interprétation allégorique de l'éternité de l'enfer, en insistant sur la vraie et pleine éternité du ciel : on ne peut croire en l'une sans accepter l'autre⁵².

Enfin, du point de vue de l'histoire de la théologie, il faut noter que la doctrine liée à l'apocatastase et à la finalité médicinale et temporelle de la peine en enfer sont généralement réapparues dans un contexte de réapparition des gnoses, ou de mouvements sectaires identiques⁵³.

6. La peine du dam

Il est traditionnel dans la doctrine de l'Église de parler d'une double peine en enfer : celle de la perte de Dieu, la peine du dam ; et celle des sens : la peine du sens. Saint Thomas parle de cette façon en se référant précisément à la distinction *aversio a Deo* et *conversio ad creaturas* : *La peine est proportionnelle à la faute. Dans le péché il y a deux choses; l'aversion au bien immuable, à laquelle correspond la peine du dam; et la conversion désordonnée au bien changeant, à laquelle correspond la peine du sens*⁵⁴. Donc la peine du dam correspond à l'*aversio a Deo* et celle du sens à la *conversio ad creaturas*. Dans la réalité, ces deux aspects coïncident : la distinction sert uniquement pour faciliter une réflexion plus profonde.

Le catéchisme affirme que la peine principale de l'enfer consiste dans *la séparation éternelle d'avec Dieu en qui seul l'homme peut avoir la vie et le bonheur pour lesquels il a été créé et auxquels il aspire*⁵⁵. À cause d'une telle séparation, l'homme ne peut plus contempler son créateur et se soustrait ainsi à l'unique félicité à laquelle il est destiné.

Ceci constitue une peine, une punition, parce qu'à l'aversion par Dieu de l'homme correspond dans une certaine mesure une réelle aversion de Dieu par l'homme pécheur. Ceci est très sensible dans l'Évangile : *Éloignez-vous de moi, malheureux*⁵⁶ ; *Je ne vous ai jamais connus, éloignez-vous de moi*⁵⁷. Il s'agit d'une véritable condamnation. En ce sens, l'enfer n'est pas seulement un manque, une perte accidentelle, tout comme le péché ne peut être défini simplement comme un manque de vertu, d'amour, ou comme la perte de quelque chose de superficiel. Le document de la congrégation pour la doctrine de la foi (1979) l'a décrit avec la phrase : *la privation de la vision de Dieu*⁵⁸. Dieu prive l'homme qui n'accepte pas son amitié. L'enfer est toujours la conséquence du refus - très différent du simple : *Je ne reçois pas* - de l'homme du suprême don de la vie éternelle. Le résultat est très clair : *En vérité, je vous le dis: je ne vous connais pas*⁵⁹. Entendre ces paroles de la bouche de Jésus, voir son visage très doux et très humble s'éloigner de nous, son regard serein de détacher de nous sera pire, dit saint Jean Chrysostome, que d'être brûlé par mille flammes⁶⁰.

Ici-bas, le pécheur ne se rend pas compte vraiment de ce qu'implique réellement la séparation de Dieu. Ceci ne peut être du à une ignorance non coupable : l'inconscience vient plutôt du fait d'être habitué à jouir injustement de biens pour lesquels nous ne rendons plus jamais grâce à Dieu Père. Comme dans la parabole du mauvais riche⁶¹, il y a un clair contraste entre les consolations de cette vie, et le *lieu de tourments* dans l'autre.

⁵² Cf. SAINT AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, XXII, 23 : PL 41, 736 qui argumente à partir du texte de Mt 25, 46 et fait un parallèle entre l'éternité de la vie éternelle et l'éternité de l'enfer.

⁵³ Par exemple, les albigeois maintenaient la doctrine de l'éventuel salut universel : cf. VERNET, F., art. *Albigeois*, in DTC, 1, col. 678.

⁵⁴ SAINT THOMAS, I-II, 87, 4, conclusion.

⁵⁵ CEC 1035.

⁵⁶ Mt 25, 41.

⁵⁷ Mt 7, 23.

⁵⁸ n°6.

⁵⁹ Mt 25, 12.

⁶⁰ Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Commentaire sur saint Matthieu, Homélie 23, 8* : PG 57, 317.

⁶¹ Cf. Lc 16, 19-31.

(a) La frustration

La perte de Dieu est, en soi, la cause d'une grande souffrance, parce que l'homme, dès l'origine, est fait pour jouir de Dieu. La constitution *Gaudium et Spes* a parlé d'une *capacité native à connaître et à aimer le créateur*⁶², tendance et capacité renforcées et réalisées par le baptême et les autres sacrements. L'homme ne peut pas ne pas vouloir être heureux. Et sur la terre, tous les hommes cherchent par un moyen ou par un autre à atteindre le bonheur. Pour celui qui sera en enfer cette expérience est terrible: ses expériences de recherche du bonheur par l'acquisition de biens limités et partiels le convaincront d'autant plus péniblement que sa situation en enfer est une perte; on peut même penser que plus il aura joui de biens ici-bas et plus il en ressentira une vive souffrance en enfer. Tout son être sera un cri vers Dieu qui aurait pu le sauver de sa situation, d'autant plus s'il a expérimenté ici-bas la joie de s'approcher de lui. Il sait très bien qu'il est coupable de sa situation et il restera enfermé dans une situation odieuse de perpétuels remords. Ceci l'entraînera à la haine de Dieu auquel il ne pourra plus se soumettre.

L'enfer n'est pas simplement une situation difficile que l'on pourrait supporter un moment, une situation de souffrance dans laquelle l'homme peut trouver un certain réconfort en pensant à la fin, à l'utilité de sa souffrance, à l'éventuel accueil (ou écoute) de la part de certaines personnes aimées, une situation à laquelle on finirait par s'habituer. Il s'agit d'une véritable frustration permanente_

(b) Le désespoir

Dante, dans sa *Divine Comédie*, a composé une fameuse inscription sur la porte qui conduit en enfer : *Vous perdez toute espérance vous qui entrez*⁶³. Le désespoir que nous pouvons expérimenter sur terre dérive de l'impossibilité pour l'homme d'atteindre l'objectif qu'il désire. La même chose arrive en enfer, mais de façon beaucoup plus intense, parce que le désespoir est immuable et totalement sans issue parce qu'irréparable.

(c) La solitude

Dans le même sens, on peut comprendre la solitude en enfer. À la fin du discours eucharistique sur le pain de vie, quand de nombreux disciples se mirent à démissionner, Jésus dit aux Apôtres : *Peut-être voulez-vous aussi vous en aller ?*⁶⁴ Et ils se rendirent compte qu'ils ne pouvaient pas se séparer du Seigneur sans s'éloigner du même coup des autres : *Seigneur à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle !*⁶⁵ Quand on perd Dieu on perd tout.

Le péché est toujours une tentation de supprimer Dieu, de se réaliser sans lui. Le résultat immédiat du péché est la solitude du pécheur (solitude qu'il cherche à compenser de toutes les manières). En laissant le Dieu unique, l'homme demeure seul : il n'y a pas d'alternative. En enfer, il n'y a pas de communion avec les autres damnés. On demeure dramatiquement seul. Objectivement, les damnés sont unis dans leur rébellion, et dans leur volonté commune de ne pas servir le Dieu-Amour ; mais leur attitude est - comme l'a bien vu J. P. Sartre - une *passion inutile*. En enfer, on voit combien l'amour de Dieu et l'amour du prochain coïncident vraiment. En haïssant Dieu, le pécheur ne pourra rien faire d'autres que se haïr lui-même et les autres. La nature profondément sociale de l'homme, qui est à l'image de Dieu, est ainsi complètement brisée. En enfer, les damnés expérimenteront la profonde amertume de leur isolement volontaire (isl n'ont pas été attentifs au plus besogneux). Le mot anglais ou allemand pour traduire le mot *péché* est *sin* ou *Sünde*, qui correspond au verbe *to sunder* /

⁶² Cf. GS, 12c.

⁶³ DANTE, *La Divine Comédie*, III, 9.

⁶⁴ Jn 6, 66-67.

⁶⁵ Jn 6, 68.

sünden, c'est-à-dire diviser, rompre en deux ou en plusieurs morceaux. C'est l'effet le plus spécifique du péché : rompre la communion, détruire l'harmonie.

7. La peine du sens

Il est bien évident que la peine la plus grave et la plus essentielle de l'enfer est celle de la séparation éternelle d'avec Dieu. Mais l'Écriture parle aussi de la peine qui en quelque sorte embrasse aussi les sens, non pas parce qu'elle est perçue par les sens mais du fait qu'elle dérive des choses sensibles et des causes extrinsèques. Mais que veut dire une peine sensible infligée par Dieu ? En effet, la question exégétique la plus critique est celle de l'interprétation des textes bibliques qui parlent du feu de l'enfer⁶⁶.

(a) Le feu de l'enfer

Il a été répété souvent, depuis Origène, que le 'feu' de l'enfer, dont parle l'Écriture, s'identifie avec les répercussions psychologiques de la faute personnelle et de la séparation de Dieu. La peine du 'sens' serait, selon cette interprétation, l'expérience subjective et intérieure, le produit, de la situation désespérée du damné. Le mot 'feu' symboliserait donc toutes les répercussions subjectives des horreurs et des tortures de l'enfer. Les Pères de l'Église, généralement, n'ont pas compris ce feu dans un sens métaphorique⁶⁷. Les images qu'utilisent l'Écriture - ténèbres, lamentations, grincement de dents, vers qui ne meurt pas, feu qui ne s'éteint pas - sont très fortes. Elles semblent indiquer quelque chose de très réel ou objectif. Mais jusqu'à quel point ? Dieu aurait-il créé un état objectif, préexistant, pour punir ceux qui ne Lui seraient pas fidèles ?

(b) Pourquoi un feu ?

On peut comprendre les effets du feu, mais nous ne savons rien de plus sur la nature exacte de ce feu. Si l'Écriture utilise ce terme c'est parce qu'il exprime le mieux avec nos mots à nous la peine du sens. De même qu'au Ciel le corps des élus est spiritualisé, de même, en enfer, l'âme des damnés est matérialisée. Saint Thomas estime que le feu de l'enfer agit sur les damnés à *la façon d'un lien* : l'âme est liée, enfermée dans la matière, au lieu de la dominer⁶⁸. Il n'est donc pas vain de méditer sur les tourments de l'enfer en les comparant aux souffrances physiques.

8. La nature perpétuelle de l'enfer

Comme nous l'avons déjà vu, certains textes de l'Écriture affirment que l'enfer n'est pas seulement perpétuel mais aussi éternel. Cependant, l'éternité de l'enfer n'a pas le même sens que l'éternité du ciel qui est une participation à la vie et donc à l'éternité de Dieu. Saint Thomas dit que, *dans l'enfer il n'y a pas de vraie éternité, mais plutôt un temps selon le Psaume 80, 16 : "Les ennemis du Seigneur lui seront soumis et leur sort sera scellé pour toujours"*⁶⁹. De toute façon, il est certain que l'enfer durera toujours. Les textes scripturaires sont clairs à ce sujet. L'Église a toujours refusé la doctrine de l'apocatastase. Le damné se

⁶⁶ Cf. B. RENAUD et X. LÉON-DUFOUR, *a. Feu*, in VTB² (1970) 446-452, qui notent l'ambivalence du terme dans l'Ancien Testament et sa reprise solennelle dans le Nouveau. Il y a bien un symbolisme courant du feu pour souligner l'éternité de la perdition. Toutefois le feu n'est pas le seul registre d'image pour décrire cette éternité de malheur : abîme, ténèbres. Mais c'est le plus courant. Consulter une synopse du Nouveau Testament.

⁶⁷ Cf. PIOLANTI, A., *La comunione dei santi e la vita eterna*, Città del Vaticano, 1992, p. 435-437.

⁶⁸ Saint Thomas a réservé quelques articles de sa *Somme Théologique* sur la consistance du feu de l'enfer. Il affirme : *Quoi qu'on dise du feu qui torture les âmes séparées du corps, on doit dire, au sujet du feu qui tourmente les corps des damnés après leur résurrection, qu'il est corporel, car le corps ne peut souffrir une peine adaptée que si elle est corporelle* (Suppl. 97, 5). Il ajoute : *On peut dire aussi que ce feu n'altère pas matériellement les corps, mais qu'il agit sur eux par une action spirituelle, pour les punir* (ibid. ad. 1).

⁶⁹ SAINT THOMAS, II-II, 10, 3, ad 2.

trouve en enfer par sa faute, parce qu'il ne veut pas renoncer à son péché dont le salaire est la mort. L'enfer devient son lieu naturel pour ainsi dire, et suivant le dire de saint Thomas l'espérance de sauver ne serait plus une vertu pour lui⁷⁰. G. Bernanos dans *son Journal d'un curé de campagne* écrit : *Le plus misérable des hommes vivants, même s'il ne croit plus à l'amour, conserve encore la possibilité d'aimer. L'enfer cependant c'est de ne plus pouvoir aimer*. Les créatures sont fixées à tout jamais dans leur sort infernal.

Cette doctrine comporte deux séries de difficultés :

1) Pourquoi le damné serait-il incapable de se repentir après la mort ? C'est le problème de l'endurcissement et de l'obstination du pécheur.

2) Pourquoi existe t-il une peine qui participe à l'infini (puisque'elle est éternelle) alors qu'elle résulte d'un acte peccamineux qui lui est fini ?

En ce qui concerne la perpétuité de l'enfer, saint Thomas dans le cours de sa réflexion a indiqué deux façons de la concevoir :

(a) Dieu ne sauve pas l'homme

Selon la première explication, la permanence de l'enfer est due au simple fait que Dieu ne sauve pas le damné⁷¹. Dieu offre à l'homme son amitié que l'homme repousse en péchant. Cette amitié offerte est un don précieux mais gratuit. Dieu ne contraint pas l'homme à l'accepter. Après la mort, Dieu dira seulement à l'homme : *Je ne t'ai pas connu*⁷². Dieu, en respectant la liberté humaine, laisse l'homme libre de choisir contre toute espérance. L'homme s'enferme dans son obstination.

(b) L'obstination infernale comme obstination diabolique

L'autre solution est un peu diverse. Après la mort, l'homme survit - de façon plus limitée - comme 'âme séparée'. Mais la liberté de l'esprit pur - comme celle par exemple de l'ange - est telle, que sa volonté est fixée à tout jamais dans son choix. Ainsi l'éternité de la condamnation ne correspond pas tant à une attitude positive de Dieu, qu'à une volonté délibérée de l'homme.

(c) La difficulté des explications sur l'éternité de l'enfer

Il faut reconnaître qu'aucune de ces deux explications n'est totalement convaincante. La première semble méconnaître la miséricorde de Dieu, qui ne se complaît jamais dans la damnation d'un être humain créé à son image. La deuxième, plus attrayante à première vue, ne convient pas non plus car l'homme n'est pas un ange (même une âme séparée de son corps reste individuée), et d'autre part, pourquoi au moment de la mort l'homme subirait comme une accumulation de ses fautes passées. On ne voit pas non plus pourquoi l'homme ne pourrait pas être capable de changer de vie après sa mort.

9. Peut-on espérer le salut de tous les hommes ?

Tout chrétien, s'il est fidèle aux enseignements de la Révélation, doit croire à la réelle possibilité de se damner éternellement. S'il y a une possibilité *théorique et hypothétique* du salut de tous, pris individuellement, le chrétien n'a pas le droit de croire au salut de tous. Il doit croire en l'homme, mais il ne peut pas lui attribuer la même foi qu'à Dieu.

La raison pour laquelle l'homme croit (l'objet formel *quo* de la foi) est Dieu lui-même en tant qu'il est la Vérité par excellence. La raison de l'espérance est aussi Dieu, en tant qu'il est bon

⁷⁰ *Ibidem*, 20, 1, ad 3.

⁷¹ SAINT THOMAS, *Contra Gentiles* IV, 93.

⁷² Cf. Mt 25, 12.

et tout puissant. La foi et l'espérance ont donc le même objet formel *quod*, c'est-à-dire le même contenu.

Mais est-il possible d'espérer de Dieu le salut personnel de tout homme - autrement dit - doit-on espérer tout ce qu'il possible d'espérer ?⁷³

Strictement parlant, le chrétien ne peut pas douter de son *propre* salut; et s'il peut espérer la grâce de Dieu pour tous les hommes, il n'a pas le droit d'être sûr de leur réponse et de leur libre collaboration aux motions divines. Enfin qu'on se souvienne de l'affirmation dogmatique du concile de Trente selon laquelle il refuse *toute certitude de foi* subjective concernant le salut personnel⁷⁴.

Pour aller plus loin :

- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a- supplementum, q. 97-99.
- BOT, J.-M., *Osons reparler de l'enfer*, éd. de l'Emmanuel.

⁷³ Sur cette question lire H. URS von BALTHASAR, *L'enfer. Une question*, DDB, 1988, p. 59-68.

⁷⁴ Cf. DS 1534 ; 1564 ; 1565.